des programmes et services du gouvernement de l'Ontario à l'intention des personnes handicapées

Bien-être de l'enfance 56
Programmes multidisciplinaires pour enfants 57

Transport

Bureau des transports en commun 58
Stationnement municipal et permis de stationnement pour personnes handicapées . 58
Programme d'inspection des véhicules automobiles 59
Coordonnateur, Transport pour personnes handicapées et personnes âgées 59
Véhicules adaptés 60

Sources d'information

Agents de développement du Nord 61
Office des personnes âgées 61
Office des personnes handicapées de l'Ontario 62
Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée 62
Bureau de l'ombudsman 62

Renseignements généraux

Gouvernement de l'Ontario 64
Numéros ATS du gouvernement de l'Ontario 64
Numéros des bureaux régionaux ou de district 66

Code ontarien des droits de la personne

Le Code des droits de la personne de l'Ontario protège notamment les personnes physiquement ou mentalement handicapées contre toute discrimination dans les domaines suivants :
- services, biens ou installations;
- logement;
- contrats;
- emploi et syndicats, associations professionnelles ou professions libérales.

Le Code interdit tout harcèlement à l'égard des personnes handicapées en matière d'emploi et de logement. Il interdit également toutes représailles à l'endroit de ceux qui revendiquent leurs droits. La Commission ontarienne des droits de la personne a publié plusieurs brochures à ce propos.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le bureau le plus proche de la Commission ontarienne des droits de la personne (voir l'annuaire téléphonique) ou avec le :

Ministère des Affaires civiques
Commission ontarienne des droits de la personne
400, avenue University, 12e étage
Toronto (Ontario) M7A 1T7
(416) 965-6841
(416) 965-6871 (ATS)
1-800-387-9080 (sans frais Voix-ATS)

Loi sur les droits des aveugles

Adoptée en 1976, cette loi garantit aux aveugles accompagnés de leur chien le droit au logement, le droit aux services et le droit d'accès aux installations dans tout endroit où le public est habituellement admis.

En d'autres termes, la loi interdit toute discrimination contre les personnes atteintes de cécité qui se déplacent à l'aide d'une canne blanche ou accompagnées d'un chien guide. Les aveugles domiciliés en Ontario ont une carte d'identité où leurs droits se trouvent résumés. Ceux de l'extérieur ont une carte d'identité pour eux-mêmes et leur chien. Ces cartes sont présentées sur demande et doivent être honorées.

Pour de plus amples renseignements ou pour se procurer une carte d'identité (avec photo de l'aveu-

gle en compagnie de son chien), communiquer avec le :

Ministère du Procureur général
Direction des ressources humaines
720, rue Bay, 3e étage
Toronto (Ontario)
M5G 2K1
(416) 326-4547
En Ontario : communications à frais virés acceptées
(416) 326-4011 (ATS)

Bibliothèques

L'Unité des services aux bibliothèques publiques, du ministère de la Culture et des Communications, est responsable de la promotion et de l'expansion des services des bibliothèques publiques à l'intention des personnes handicapées en Ontario. Un conseiller traite directement avec le bureau local du Service des bibliothèques de l'Ontario et les bibliothèques locales et offre au personnel et aux administrateurs des bibliothèques les services d'information et de consultation nécessaires, en plus d'assurer la liaison avec les autres organismes qui offrent des services aux personnes handicapées et de collaborer à l'élaboration des politiques.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le :

Ministère de la Culture et des Communications
Direction des bibliothèques et de l'information communautaire
77, rue Bloor ouest, 3e étage
Toronto (Ontario) M7A 2R9
(416) 965-2696
En Ontario : communications à frais virés acceptées

Arts

Les personnes handicapées qui s'intéressent aux arts peuvent se renseigner sur les installations des galeries d'art et des salles de spectacles auprès des organismes suivants :

Association des galeries publiques de l'Ontario
439, rue Wellington ouest, 2e étage
Toronto (Ontario) M5V 1E7
(416) 598-0714

Theatre Ontario
344, rue Bloor ouest, 6e étage
Toronto (Ontario) M5S 1W6
(416) 964-6771

Dans les environs de Toronto, communiquer avec l'organisme suivant :

Toronto Theatre Alliance
720, rue Bathurst, bureau 502
Toronto (Ontario) M5S 2R4
(416) 536-6468

Musées

La Direction du patrimoine, du ministère de la Culture et des Communications, a publié un document intitulé **Le musée communautaire et le visiteur handicapé**, qui contient des renseignements pratiques sur les musées et leur accessibilité aux personnes handicapées.

Cette publication vise avant tout à faire connaître au personnel des musées les besoins et préoccupations des personnes handicapées qui s'intéressent à la visite des musées.

Pour recevoir un exemplaire de cette publication, communiquer avec la :

Direction du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
77, rue Bloor ouest, 2e étage
Toronto (Ontario) M7A 2R9
(416) 965-3937
En Ontario : communications à frais virés acceptées

Services d'intervenants

Le ministère des Services sociaux et communautaires, en collaboration avec l'Institut national canadien pour les aveugles et l'Association canadienne de la surdi-cécité et de la rubéole, fournit des services de communication et autres pour aider les personnes sourdes et aveugles à avoir accès à diverses sources d'information.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le bureau le plus proche de l'INCA (voir l'annuaire téléphonique).

Si l'INCA n'a pas de bureau dans votre région, communiquer avec le bureau le plus proche du

ministère des Services sociaux et communautaires (voir la page 00 de cette brochure) ou avec le bureau de l'INCA à Toronto :

Institut national canadien pour les aveugles
Services pour les personnes sourdes et aveugles
1929, avenue Bayview
Toronto (Ontario) M4G 3E8
(416) 480-7417 (Voix)
(416) 480-7419 (ATS)

Pour obtenir des renseignements sur les écoles pour les personnes sourdes et aveugles, voir l'école W. Ross MacDonald à la page 25 de cette brochure.

Centre d'information des consommateurs

Le Centre d'information des consommateurs, situé au 555, rue Yonge, à Toronto, fournit aux consommateurs une gamme variée de documents d'information et de formation.

Le Centre fournit également des renseignements aux personnes atteintes de troubles de l'ouie ou de la parole, au moyen d'un appareil spécial de télécommunications (ATS).

Pour de plus amples renseignements, se rendre directement au Centre d'information des consommateurs, ou téléphoner ou écrire au :

Ministère de la Consommation et du Commerce
555, rue Yonge, 1er étage
Toronto (Ontario) M7A 2H6
(416) 326-8555 (région de Toronto)

1-800-268-1142
(sans frais – à l'exclusion de la région 807)

Région 807 : communications à frais virés acceptées
(416) 326-8555

(416) 326-8566 (ATS)
En Ontario : communications à frais virés acceptées

Immeubles gouvernementaux

Les immeubles du gouvernement de l'Ontario sont accessibles aux personnes handicapées, dans toute la mesure du possible, grâce à l'installation de rampes et de toilettes adaptées et à diverses autres modifications.

Des conseils techniques touchant la conception des nouveaux immeubles et la modification des immeubles existants pour qu'ils soient accessibles aux personnes handicapées sont fournis par le Bureau de l'aménagement pour accès facile.

Pour toute suggestion ou demande d'information en matière d'accessibilité, communiquer avec le :

Ministère des Services gouvernementaux
Direction des services de conception
Bureau de l'aménagement pour accès facile
Édifice Ferguson, 10e étage, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 2G3
(416) 965-2806

Immeubles publics

Le code du bâtiment de l'Ontario fait l'objet d'une révision constante en vue de tenir compte des besoins des personnes handicapées.

Le code s'applique aux nouvelles constructions ainsi qu'à l'agrandissement des immeubles existants et aux changements importants : salles de concert, églises, salles de conférence, restaurants, banques, grands magasins, immeubles de services publics, garages de stationnement, etc.

Les immeubles à bureaux doivent disposer de toilettes accessibles, et les installations de loisirs doivent être pourvues de vestiaires et de douches accessibles.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le :

Ministère du Logement
Direction ontarienne du bâtiment
777, rue Bay, 2e étage
Toronto (Ontario) M5G 2E5
(416) 585-6657

Pour se procurer le code du bâtiment, communiquer avec le :

92-00744/

L'Office des personnes handicapées de l'Ontario a recueilli des renseignements auprès de 23 ministères du gouvernement de l'Ontario. Les numéros de téléphone sont fournis de sorte que vous ayez directement accès aux programmes.

Si vous avez des difficultés, n'hésitez pas à téléphoner au service d'information de l'Office des personnes handicapées. Le numéro que vous pouvez composer sans frais de toutes les régions de la province est le 1-800-387-4456 (ATS, Même numéro). Si vous appelez de Toronto, composez le (416) 326-0111 (voix) ou le (416) 326-1778 (ATS).

Accessibilité

Code des droits de la personne de l'Ontario .. 5
Loi sur les droits des aveugles 5
Bibliothèques 6
Arts 6
Musées 7
Services d'intervenants 7
Centre d'information des consommateurs 8
Immeubles gouvernementaux 8
Immeubles publics 9

Office des personnes handicapées de l'Ontario

Office des personnes handicapées de l'Ontario 11
Conseil consultatif de l'Ontario sur les personnes handicapées 11
Fonds "Accès". 12
Fonds d'initiatives communautaires 11

Logement et services d'appoint

Logement à loyer indexé sur le revenu et modifications 13
Programme de logement à but non lucratif ... 13
Programme de conversion en logements locatifs 14
Programme de supplément au loyer 14
Programme de rénovation des logements de l'Ontario pour les personnes handicapées .. 15
Liaison-logement 15
Programme de maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées 16
Services d'auxiliaires 17
Services communautaires pour les personnes mentalement handicapées 17
Services en établissement pour les personnes mentalement handicapées 18
Services d'aides familiales et d'infirmiers 18
Hébergement en établissement correctionnel 19
Programme de soins à domicile 20
Services de santé en milieu scolaire 21
Programme des foyers de soins spéciaux 21

Prix

Prix d'initiatives communautaires 23
Prix du premier ministre pour l'accessibilité .. 23
Secrétariat ontarien des distinctions et des prix 23

Éducation

Programmes des écoles élémentaires et secondaires 25
Écoles pour malvoyants 25
Écoles pour malentendants 26
Internats pour élèves ayant des difficultés d'apprentissage et des troubles auditifs 27
Subventions pour matériel d'apprentissage personnalisé 28
Centres de traitement pour enfants 28
Programmes d'enseignement hors du milieu scolaire 29
Services aux personnes handicapées dans les établissements d'enseignement postsecondaire 29
Collèges de technologie agricole 30
Services de transcription dans les établissements d'enseignement postsecondaire 30
Services auxiliaires pour les étudiants 31
Bourses d'études 31

Emploi

Égalité des chances d'emploi 33
Services de réadaptation professionnelle 33
Ateliers de réadaptation professionnelle 34
Programme de la Brigade des jeunes environnementalistes 34
Programmes d'emploi pour les jeunes 34
Loi et règlements sur les normes d'emploi 35
Programme d'emploi pour les personnes handicapées 35
Loi sur la santé et la sécurité au travail 36
Commission des accidents du travail de l'Ontario 37
Bureau des conseillers des travailleurs 37
Services de réadaptation professionnelle et psychiatrique 38
Services aux petites entreprises 40
Renseignements Démarrage des petites entreprises 40

Services de santé

Programme d'appareils et accessoires fonctionnels 41
Services de génétique 41
Soins périnatals 42
Soins néonatals 42
Programmes des hôpitaux psychiatriques 43
Services communautaires de santé mentale . . . 43
Hôpitaux et unités pour malades chroniques . . 43
Centres de réadaptation en consultation externe 44
Services de physiothérapie et de réadaptation dans les hôpitaux publics 44
Centres spécialisés de réadaptation 44
Centres gériatriques de jour 45
Centre de traitement des traumatismes crâniens 45
Traitement du bec-de-lièvre et de la fissure palatine 46
Protection-santé de l'Ontario 46

Maintien du revenu

Exemption de la taxe de vente 49
Prestations familiales (GAINS-D) 49
Aide supplémentaire et aide spéciale 50

Tourisme et loisirs

Parcs provinciaux de l'Ontario 51
Loisirs 51
Tourisme Ontario 53
Jeux provinciaux pour les personnes handicapées 53
Programme de subventions 53
Autres programmes et services 53
Place Ontario 54
À la découverte de la nature avec des personnes handicapées 54

Services à l'intention des enfants

Programmes pour personnes autistes 55
Services pour les enfants et les jeunes perturbés affectifs 55
Services de garde d'enfants 55
Prestations pour enfants handicapés 55
Services spéciaux à domicile 56

Ministère des Services gouvernementaux
Centre des publications
880, rue Bay, 5e étage
Toronto (Ontario) M7A 1N8
(416) 326-5300
1-800-668-9938 (sans frais)

ou se présenter à l'adresse suivante :

Ministère des Services gouvernementaux
Publications Ontario
880, rue Bay, 1er étage
Toronto (Ontario) M7A 1N8
(416) 326-5320

Office des personnes handicapées de l'Ontario

L'Office des personnes handicapées de l'Ontario assume quatre responsabilités principales : renseigner le public, le sensibiliser aux aptitudes des personnes handicapées, assurer la liaison avec la collectivité et faire en sorte que les politiques soient élaborées en tenant compte des besoins des personnes handicapées.

L'Office met tout en oeuvre pour sensibiliser les personnes handicapées aux programmes et services offerts par le gouvernement et pour informer les responsables des besoins des personnes handicapées dès l'étape de l'élaboration des politiques.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec l'organisme suivant :

Office des personnes handicapées de l'Ontario
700, rue Bay, 2e étage
Toronto (Ontario) M5G 1Z6
(416) 326-0111 (Voix-ATS)
1-800-387-4456 (sans frais, Voix-ATS)

Conseil consultatif de l'Ontario sur les personnes handicapées

Le Conseil consultatif de l'Ontario sur les personnes handicapées conseille le gouvernement sur toutes les questions qui ont trait aux personnes handicapées. Ses membres, recrutés dans toutes les régions de la province, sont nommés par le gouvernement.

Le Conseil se réunit régulièrement à Toronto et organise dans toutes les régions de la province des rencontres et des forums. Il accueille toujours avec intérêt les observations faites par les groupes ou les particuliers au nom des personnes handicapées.

Pour de plus amples renseignements sur les activités du Conseil et pour recevoir le rapport annuel du Conseil, communiquer avec le :

Conseil consultatif de l'Ontario
sur les personnes handicapées
700, rue Bay, bureau 203, 2e étage
Toronto (Ontario) M5G 1Z6
(416) 326-0140
(Communications à frais virés acceptées, Voix-ATS)

Fonds "Accès"

Le Fonds "Accès" est un programme de subventions destinées aux groupes communautaires sans but lucratif qui désirent assurer aux personnes handicapées et aux personnes âgées un meilleur accès aux salles communautaires et aux établissements publics existants.

Ce programme conjoint de l'Office des personnes handicapées et de l'Office des personnes âgées octroie des subventions pouvant aller jusqu'à 50 000 $ aux organismes sans but lucratif du secteur privé qui œuvrent auprès des personnes handicapées et des personnes âgées.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le :

Coordonnateur du Fonds "Accès"
Office des personnes handicapées
700, rue Bay, 2e étage
Toronto (Ontario) M5G 1Z6
(416) 326-0166 (Voix-ATS)
1-800-387-4456, poste 66 (sans frais, Voix-ATS)

Fonds d'initiatives communautaires

Le Fonds d'initiatives communautaires est un programme à l'intention des groupes communautaires sans but lucratif. Il vise à aider surtout des groupes de consommateurs en leur accordant des subventions pour des projets d'une durée limitée.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le :

Coordonnateur du Fonds d'initiatives communautaires
Office des personnes handicapées
700, rue Bay, 2e étage
Toronto (Ontario)
M5G 1Z6
(416) 326-0144 (Voix-ATS)
1-800-387-4456, poste 44 (sans frais, Voix-ATS)

Logement à loyer indexé sur le revenu et modifications

La Société de logement de l'Ontario, qui relève du ministère du Logement, fournit aux candidats admissibles, notamment aux personnes handicapées, un logement dont le loyer est indexé sur leurs revenus.

Les adultes physiquement handicapés qui vivent de façon autonome peuvent demander un logement subventionné. Certaines modifications comme l'installation de barres d'appui dans les toilettes peuvent être apportées pour répondre à leurs besoins.

Les adultes mentalement handicapés ont également droit à un logement dont le loyer est indexé sur le revenu. Ces personnes doivent être en mesure de mener une vie autonome.

Le programme de logement à loyer indexé sur le revenu est administré par 56 commissions locales de logement. Chaque commission évalue dans son territoire les demandes qui lui sont présentées en vue d'un logement subventionné. Les demandes doivent être adressées au bureau de la Commission locale de logement (voir les pages bleues de l'annuaire téléphonique, à la rubrique Ministère du Logement).

Programme de logement à but non lucratif

Divers programmes aident les organismes de logement sans but lucratif à construire des habitations modestes et économiques à l'intention des personnes ayant un revenu modique.

Pour certaines de ces habitations, le loyer est fixé en fonction du revenu plutôt que de la taille ou du type de logement.

Ces logements sont accessibles à plusieurs groupes clients, notamment aux personnes handicapées qui sont en mesure de mener une vie autonome.

Une partie des habitations est réservée aux sociétés qui désirent offrir des logements à ceux qui ont besoin d'une certaine forme de services d'appoint.

Louées au prix du marché, ces habitations sont accessibles à tous, et les premiers arrivés sont les premiers servis.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le bureau régional le plus proche du

ministère du Logement (voir les numéros de téléphone à la page 69 de ce guide).

Programme de conversion en logements locatifs

Le programme de conversion en logements locatifs a été élargi et comprend maintenant une aide financière à la construction de centres d'hébergement pour les personnes seules et de nouveaux logements locatifs dans les habitations unifamiliales.

Ce programme vise avant tout à multiplier les logements locatifs à coût modique, principalement par la conversion d'immeubles non résidentiels. Il prévoit des prêts sans intérêt de 7 000 $ par logement.

Les habitations pour les personnes physiquement handicapées peuvent donner lieu à des prêts supplémentaires de 5 000 $ si elles sont accessibles aux fauteuils roulants, pour tenir compte des frais additionnels qu'entraîne l'aménagement d'installations accessibles aux personnes handicapées. Certains des appartements des immeubles comportant plusieurs logements peuvent faire l'objet du Programme de supplément au loyer.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le bureau régional le plus proche du ministère du Logement (voir les numéros de téléphone à la page 69 de ce guide).

Programme de supplément au loyer

La Société de logement de l'Ontario acquiert le droit d'utilisation de certains logements locatifs dans des immeubles dont elle n'est pas propriétaire, et le loyer des locataires admissibles est fixé en fonction de leurs revenus.

La différence entre le loyer payé par le locataire et le prix intégral du loyer négocié entre la Société et le propriétaire fait l'objet d'une subvention fédérale-provinciale.

Le propriétaire choisit à même la liste prioritaire établie par la Commission locale de logement les locataires qui pourront bénéficier d'un loyer indexé sur le revenu.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le bureau de la Commission locale de logement (voir les pages bleues de l'annuaire téléphonique, à la rubrique Ministère du Logement).

Programme de rénovation des logements de l'Ontario pour les personnes handicapées

Ce programme assure une aide aux personnes handicapées qui sont propriétaires, ou aux propriétaires qui abritent en permanence des personnes à charge handicapées, pour effectuer des rénovations en vue de mieux adapter leur logement aux besoins des personnes handicapées.

Le programme prévoit des prêts sans intérêts et à remboursement conditionnel pouvant aller jusqu'à 15 000 $. Les personnes admissibles ne doivent pas avoir un revenu supérieur à 60 000 $.

Pour être admissible à ce programme, le logement doit respecter des normes établies par la municipalité. Dans le cas contraire, les propriétaires admissibles peuvent demander un prêt pouvant aller jusqu'à 7 500 $ pour la première étape de leurs travaux de rénovation.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le bureau régional le plus proche du ministère (voir la page 69 de ce guide).

Liaison-logement

Le programme Liaison-logement est un projet pilote mis sur pied par l'Office des personnes handicapées de l'Ontario dans dix régions en vue d'aider les personnes handicapées à trouver un logement locatif approprié.

Les centres Liaison-logement sont exploités par les organismes suivants :

- **Independent Living Centres for Thunder Bay Inc.**
  (807) 345-6157
- **North Bay and Area Centre for the Disabled**
  (705) 474-3855
- **Housing Registries Office,**
  municipalité régionale d'Ottawa-Carleton
  (613) 560-1366
- La Marche des dix sous de l'Ontario,
  bureau régional de London
  (519) 433-7221
- **Independent Living Centre,**
  Waterloo
  (519) 746-2700

– **Timmins Handicapped Residential Action Group,**
Timmins
(705) 268-2240

– **Independent Living Centre,**
Kingston (613) 542-8353

– **Barrie and District Association for the Physically Disabled**
(705) 737-0030

– **Housing Information Services,**
Windsor
(519) 255-6327

– **Guelph Services for the Physically Disabled,**
Guelph
(519) 836-1812

Ces centres fournissent une liste informatisée des logements accessibles, y compris des logements privés, des logements sans but lucratif et des coopératives. La liste décrit l'emplacement de chaque logement, les dimensions, le loyer et le degré d'accessibilité.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le :

Coordonnateur des politiques de logement
Office des personnes handicapées
700, rue Bay, 3e étage
Toronto (Ontario) M5G 1Z6
(416) 326-0201
1-800-387-4456 (sans frais, Voix-ATS)

Programme de maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées

Ce programme, administré par le ministère du Revenu, accorde aux propriétaires une exemption d'impôt foncier au titre des rénovations apportées à leur logement en vue de répondre aux besoins des personnes de tout âge qui ont un handicap physique ou mental et qui devraient autrement vivre en établissement.

Pour de plus amples renseignements, communiquer sans frais avec le centre de renseignements multilingues du ministère du Revenu :

Communauté urbaine de Toronto 965-8470
Toutes les autres régions 1-800-263-7965

Renseignements en français 1-800-668-5821
ATS 1-800-263-7776

ou communiquer directement avec le bureau régional d'évaluation foncière le plus proche (voir les pages bleues de l'annuaire téléphonique).

Services d'auxiliaires

En collaboration avec le ministère du Logement, le ministère des Services sociaux et communautaires fournit une aide financière et des directives touchant les services d'appoint offerts 24 heures sur 24 aux adultes physiquement handicapés qui habitent dans des logements désignés. Les services offerts comprennent une gamme variée de soins personnels, un service de préparation des repas et des services d'entretien et de lessive. Le coût de la nourriture est à la charge des locataires, et le loyer est établi en fonction du revenu.

Des services d'auxiliaires à domicile assurent également des soins personnels à certains adultes handicapés qui habitent leur propre logement.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec les bureaux du ministère des Services sociaux et communautaires (voir la page 66 de ce guide).

Services communautaires pour les personnes mentalement handicapées

Un grand nombre de services sont offerts aux adultes mentalement handicapés en vue de leur permettre de mener une vie autonome dans leur milieu. Des services sont également offerts aux enfants mentalement handicapés par le ministère des Services sociaux et communautaires, des organismes communautaires et les établissements pour déficients mentaux. Voici quelques-uns des services offerts aux adultes et aux enfants :

- logements et foyers spéciaux, foyers de groupe et services d'hébergement personnalisés;
- services de relève des parents;
- services d'aide aux familles;
- services de protection des adultes;
- activités sociales et récréatives;
- services de puériculture;
- garderies;

– initiation à la vie pratique : communications, comportement approprié, activités quotidiennes;
– programmes spéciaux à l'intention des enfants atteints d'autres déficiences comme la perte de l'ouie ou de la vue;
– services d'évaluation et de diagnostic;
– programmes de rayonnement dans le milieu.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le bureau le plus proche du ministère des Services sociaux et communautaires (voir la page 66 de cette brochure).

Services en établissement pour les personnes mentalement handicapées

Divers programmes et services en établissement sont offerts aux personnes mentalement handicapées et à leur famille, y compris des services complets de traitement et de formation, et une aide à la mise sur pied de programmes communautaires et d'installations en vue de favoriser l'intégration de ces personnes dans leur milieu.

Autres services offerts : soins en établissement, services de relève des parents, divers programmes de traitement touchant la modification du comportement, activités sociales et récréatives et services de consultation.

Quelques établissements ont un programme de recherche et de formation sur les causes, la prévention et le traitement des déficiences mentales. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec l'un des bureaux locaux du ministère des Services sociaux et communautaires, dont la liste figure à la page 66 du présent guide.

Services d'aides familiales et d'infirmiers

Ce programme permet aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux convalescents de recevoir à domicile la visite d'aides familiales et d'infirmiers plutôt que d'avoir à se déplacer.

Les aides familiales peuvent préparer les repas, faire les emplettes et les petits travaux de lessive et d'entretien, et veiller à des soins personnels comme la toilette. Les infirmiers dispensent les soins de santé.

Ces services sont administrés par les services sociaux des municipalités, qui peuvent recourir aux

aides familiales et aux infirmiers de leur choix ou s'adresser aux services d'organismes comme les infirmières de l'Ordre de Victoria et de l'Ordre de St. Elizabeth, la Société canadienne de la Croix-Rouge et la Visiting Homemakers Association. Ce programme est financé en partie par le ministère des Services sociaux et communautaires.

Le paiement de ces services est établi en fonction du revenu des bénéficiaires, qui doivent résider dans la municipalité pour être admissibles au programme.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le bureau des services sociaux de sa municipalité ou avec le bureau le plus proche du ministère des Services sociaux et communautaires (voir la page 66 de ce guide).

Hébergement en établissement correctionnel

L'hébergement en établissement communautaire est assuré avec l'aide du ministère des Services correctionnels dans un certain nombre de régions de la province pour les clients du ministère qui ont un handicap physique ou des troubles d'apprentisssage.

Les clients sont orientés vers les établissements par les tribunaux, les directeurs des établissements correctionnels, la Commission des libérations conditionnelles, les directeurs provinciaux ou le bureau de probation.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le :

Ministère des Services correctionnels
Unité des services d'hébergement
Direction des services correctionnels communautaires
Case postale 4100
456, rue Ferguson
North Bay (Ontario)
P1B 1X4
(705) 494-4100

Sur les foyers de groupe, voir aussi la rubrique Services d'auxiliaires, à la page 17 de ce guide.

Programme de soins à domicile

Soins aux malades aigus : Ce programme assure le financement et la coordination des services de santé à domicile dont ont besoin les Ontariens qui répondent aux critères d'admissibilité. L'inscription au programme peut se faire à partir de l'hôpital ou du domicile du patient.

Des équipes multidisciplinaires comprenant des spécialistes et du personnel auxiliaire se rendent au domicile des malades dirigés vers le programme par leur médecin. Services offerts : soins infirmiers, physiothérapie, ergothérapie, conseils en nutrition et aide familiale.

Pour de plus amples renseignements, voir l'adresse et le numéro de téléphone à la rubrique Services de santé en milieu scolaire.

Soins aux malades chroniques : Les Ontariens qui nécessitent des soins spécialisés à domicile au moins trois fois par mois sont admissibles aux soins aux malades chroniques. Les services fournis, analogues à ceux du programme de soins aux malades aigus, leur permettent de rester chez eux le plus longtemps possible. Une description détaillée de ce programme est présentée dans le dépliant intitulé Le Programme de soins à domicile – Qu'on est donc bien chez soi.

Pour de plus amples renseignements, voir l'adresse et les numéros de téléphone à la rubrique Services de santé en milieu scolaire.

Programme intégré de services d'aides familiales : Ce nouveau programme du ministère des Services sociaux et communautaires est fourni par l'entremise du Programme de soins à domicile, du ministère de la Santé. Déjà mis en oeuvre dans 18 localités, il sera progressivement étendu à toute la province. Il assure à domicile un certain nombre de services indispensables aux personnes âgées fragiles et aux personnes handicapées adultes dont les activités sont réduites et qui ont besoin d'aide pour continuer à vivre chez elles. Voici quelques-uns des services offerts dans le cadre de ce programme : aide aux soins personnels, à la préparation des repas, à la lessive, aux emplettes et aux légers travaux d'entretien.

Ces services sont fournis exclusivement en fonction des besoins, sans égard aux critères financiers ou médicaux.

Pour de plus amples renseignements, voir l'adresse et le numéro de téléphone à la rubrique Services de santé en milieu scolaire.

Services de santé en milieu scolaire

Des services de santé peuvent être offerts aux élèves inscrits à des programmes d'enseignement pour l'enfance en difficulté et aux élèves dont les besoins spéciaux en matière de services de santé les empêcheraient normalement de fréquenter l'école. En collaboration avec les conseils scolaires et les parents, les responsables des Programmes locaux de soins à domicile veillent à ce qu'on évalue avec soin les besoins des enfants.

Des programmes appropriés peuvent englober les visites d'un infirmier, d'un physiothérapeute, d'un ergothérapeute, d'un orthophoniste ou d'un nutritionniste en milieu scolaire. Le Programme de soins à domicile permet aussi de fournir des conseils et une formation au personnel des écoles.

Pour de plus amples renseignements sur tous ces services, communiquer avec les responsables du Programme de soins à domicile, au bureau le plus proche du ministère de la Santé (voir page 67 de ce guide) ou avec le :

Ministère de la Santé
Direction des communications et de l'information
Édifice Hepburn, 9e étage
Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1S2
(416) 965-3101
ou Zénith 69100

Programme des foyers de soins spéciaux

Financé par le ministère de la Santé, le Programme des foyers de soins spéciaux assure des soins infirmiers et un service d'hébergement supervisé dans la collectivité aux patients qui ont fait un séjour dans un hôpital psychiatrique provincial.

Les foyers offrent trois types de soins : des soins prolongés, des soins intermédiaires et des soins en établissement. Les soins prolongés et les soins

intermédiaires sont dispensés dans les maisons agréées de soins infirmiers, et les soins en établissement sont fournis en établissement privé.

La coordination provinciale du programme est assurée par la Direction des services communautaires de santé mentale. À l'échelon local, les services sont fournis par le personnel responsable du programme dans les dix hôpitaux psychiatriques provinciaux. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le :

Ministère de la Santé
Direction des services communautaires de santé mentale
15, boulevard Overlea, 4e étage
Toronto (Ontario) M4H 1A9
(416) 963-2757

Prix d'initiatives communautaires

L'Office des personnes handicapées de l'Ontario tient à souligner les réalisations des personnes handicapées qui ont apporté une contribution importante à leur milieu ou à la province, et des particuliers (handicapés ou non) qui se sont distingués par leur dévouement à la cause des personnes handicapées. Les candidatures peuvent être présentées par des particuliers ou des organismes. Ces prix sont remis chaque année.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le :

Responsable des projets spéciaux
Office des personnes handicapées
700, rue Bay, 2e étage
Toronto (Ontario) M5G 1Z6
(416) 326-0134
1-800-387-4456 (sans frais, Voix-ATS)

Prix du premier ministre pour l'accessibilité

Ces prix annuels, parrainés par l'Office des personnes handicapées de l'Ontario, visent à souligner l'excellence du travail des architectes, des architectes paysagistes, des ingénieurs et des concepteurs ontariens dans la conception d'immeubles et de lieux accessibles. Les candidatures sont évaluées par un jury de spécialistes.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le :

Responsable des projets spéciaux
Office des personnes handicapées
700, rue Bay, 2e étage
Toronto (Ontario) M5G 1Z6
(416) 326-0134
1-800-387-4456 (sans frais, Voix-ATS)

Secrétariat ontarien des distinctions et des prix

Le Secrétariat ontarien des distinctions et des prix coordonne les mises en candidature pour l'Ordre de l'Ontario, la médaille du mérite civique, la médaille de la bravoure de la police et la médaille de la bravoure des pompiers. En outre, le Secrétariat peut fournir des renseignements généraux sur tous les autres prix que décerne le gouvernement provincial.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le :

Secrétariat ontarien des distinctions et des prix
Édifice Mowat, 6e étage
900, rue Bay
Toronto (Ontario)
M7A 1C2
(416) 965-8944

Programmes des écoles élémentaires et secondaires

Les conseils scolaires fournissent des programmes d'enseignement et des services à l'enfance en difficulté. Les élèves qui en bénéficient peuvent être physiquement handicapés, présenter des difficultés d'apprentissage, être aveugles, sourds, surdoués, ou avoir un handicap mental. Pour les aider à absorber les coûts des programmes et services nécessaires, le ministère de l'Éducation fournit aux conseils scolaires des subventions additionnelles qui servent aux fins suivantes :

a) enseignants et personnel auxiliaire pour l'enfance en difficulté;
b) fournitures, matériel et appareils;
c) programmes remplaçant les programmes dispensés par les écoles provinciales pour les personnes sourdes et aveugles;
d) indemnités de transport spécial pour les véhicules adaptés et le transport individualisé;
e) modifications d'installations existantes;
f) matériel spécial personnalisé.

Les conseils scolaires sont incités à fournir, directement ou indirectement, une gamme aussi complète que possible de services pour répondre aux besoins de chacun des élèves en difficulté.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le conseil scolaire de la localité (voir l'annuaire téléphonique, à la rubrique Ministère de l'Éducation).

Écoles pour malvoyants

L'école W. Ross MacDonald, de Brantford, est un internat qui assure, du jardin d'enfants à la fin des études secondaires, l'instruction des élèves malvoyants et des élèves sourds et aveugles auxquels les conseils scolaires locaux n'offrent pas de programme adapté.

L'école assure également la formation des enseignants d'aveugles et de sourds-aveugles, fournit sur demande aux élèves d'âge scolaire et aux élèves des programmes postsecondaires du matériel d'apprentissage en gros caractères, en braille et sur bande sonore, en plus d'être un centre provincial de ressources offrant des services de consultation

et d'évaluation aux conseils scolaires qui élaborent des programmes d'enseignement à l'intention des malvoyants.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec l'établissement suivant :

École W. Ross MacDonald
350, avenue Brant
Brantford (Ontario) N3T 3J9
(519) 759-0730

Écoles pour malentendants

Ces écoles assurent, du jardin d'enfants à la fin des études secondaires, l'instruction des élèves malentendants auxquels les conseils scolaires n'offrent pas de programme adapté.

Elles servent également de centres régionaux de ressources, en plus d'offrir des services de consultation aux conseils scolaires dans l'élaboration de leurs programmes locaux, des services d'audiologie, de psychologie et d'évaluation du langage, ainsi que des services de counseling aux parents d'enfants d'âge préscolaire.

Il y a trois écoles de ce genre en Ontario :

École Sir James Whitney
350, rue Dundas ouest
Belleville (Ontario) K8P 1B2
(613) 962-5361
(613) 962-6566 (ATS)

École Ernest C. Drury
255, rue Ontario sud
Milton (Ontario) L9T 2M5
(416) 878-2851
(416) 878-7195 (ATS)

École Robarts
1090, avenue Highbury
Case postale 7300
London (Ontario) N5Y 4V9
(519) 453-4400
(519) 453-4400 (ATS)

Internats pour élèves ayant des difficultés d'apprentissage et des troubles auditifs

Le ministère fournit, dans quatre internats, des services aux élèves qui ont de graves difficultés d'apprentissage et des troubles auditifs et qui ont besoin d'être placés dans ce genre d'établissement. Les programmes sont offerts aux élèves de six à vingt et un ans.

Les écoles Trillium, Sagonaska et Robarts sont dirigées directement par le ministère de l'Éducation, et l'enseignement y est dispensé en anglais.

Le Centre Jules-Léger est financé par le ministère de l'Éducation en vertu d'une entente avec la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa.

La Faculté d'éducation est responsable de la prestation des programmes destinés aux élèves francophones qui éprouvent de graves difficultés d'apprentissage ainsi qu'aux malentendants.

Les enseignants peuvent acquérir une formation sur place dans chaque internat.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec les écoles suivantes :

École Trillium
347, rue Ontario sud
Milton (Ontario) L9T 3X9
(416) 878-8428

École Robarts
Unité des difficultés d'apprentissage
1090, avenue Highbury, case postale 7300
London (Ontario) N5Y 4V9
(519) 453-4400

École Sagonaska
350, rue Dundas ouest
Belleville (Ontario) K8P 1B2
(613) 962-8658

Centre Jules-Léger
200, rue Wilbrod
Ottawa (Ontario)
(613) 234-0166

Subventions pour matériel d'apprentissage personnalisé

Des subventions sont accordées aux conseils scolaires pour l'achat de matériel d'apprentissage personnalisé à l'intention des élèves handicapés (p.ex., orthèse phonique, lecteur contrôlé, matériel orthophonique), sur recommandation d'un clinicien et d'un éducateur.

On peut se procurer auprès des six bureaux régionaux du ministère de l'Éducation des documents décrivant ce programme :

Région Nord-Ouest
Thunder Bay
(807) 475-1581

Région Nord-Centre
Sudbury
(705) 675-4436

Région Nord-Est
North Bay
(705) 474-7210

Région Est
Ottawa
(613) 225-9210

Région Ouest
London
(519) 472-1440

Région Centre
Willowdale
(416) 491-0330

Centres de traitement pour enfants

Le ministère de l'Éducation assume une partie du coût de l'enseignement et des autres services offerts aux enfants physiquement handicapés dans les centres de traitement de l'Ontario.

Pour de plus amples renseignements sur les programmes d'enseignement dans les centres de traitement pour enfants, communiquer avec le :

Ministère de l'Éducation
Direction de l'enfance en difficulté
Édifice Mowat, 17e étage
Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1L2
(416) 965-2662

Programmes d'enseignement hors du milieu scolaire

Les conseils scolaires dispensent l'enseignement aux enfants d'âge scolaire retenus à la maison ou hospitalisés par suite d'une maladie ou d'une incapacité temporaire.

La période minimale de trois heures d'enseignement par semaine peut être complétée par des cours par correspondance.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le conseil scolaire local ou avec le :

Ministère de l'Éducation
Direction de l'enfance en difficulté
Édifice Mowat, 17e étage
Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1L2
(416) 965-2662

Services aux personnes handicapées dans les établissements d'enseignement postsecondaire

La plupart des établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario sont en mesure de répondre, du moins en partie, aux besoins des étudiants qui ont des difficultés spéciales. Un coordonnateur se trouve à la disposition des étudiants qui ont des besoins particuliers dans toutes les universités et collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, à l'Institut polytechnique Ryerson et au Collège des beaux-arts de l'Ontario.

Des services d'appoint sont fournis aux étudiants malentendants. Les étudiants à temps partiel qui suivent des cours ayant droit à des crédits peuvent profiter de divers services gratuits : interprétation orale ou gestuelle, prise de notes et appareils d'amplification.

Des services de transcription sur bande sonore et en braille sont aussi fournis. Des manuels et d'autres ouvrages de référence sur bande sonore sont fournis gratuitement aux élèves malvoyants qui suivent des cours ayant droit à des crédits.

Le ministère des Collèges et Universités publie un annuaire sur ces établissements, intitulé Tour d'horizon – Guide de l'éducation postsecondaire en Ontario, qui renseigne sur les programmes d'enseignement et les services financiers. Chacun de ces établissements a également une liste des services offerts aux élèves ayant des besoins spéciaux, que

l'on peut se procurer dans chacun des collèges et universités de l'Ontario.

Ministère des Collèges et Universités
Unité des renseignements au public
Édifice Mowat, 13e étage
900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1L2
(416) 965-6407
1-800-263-2892 (sans frais, Voix-ATS)

Collèges de technologie agricole

Les cinq collèges de technologie agricole qui relèvent du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ont fait des efforts considérables pour être accessibles aux élèves qui ont des besoins spéciaux. Un grand nombre de nouvelles constructions ont été conçues en tenant compte de leurs besoins et, dans la mesure du possible, les installations existantes ont été modifiées et dotées de rampes d'accès, de toilettes accessibles et d'autres types d'installations.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le :

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Division de l'éducation et de la recherche
Case postale 1030
Guelph (Ontario) N1H 6N1
(519) 767-3604

Services de transcription dans les établissements d'enseignement postsecondaire

Le ministère de l'Éducation offre des services de transcription en braille et sur bande sonore aux étudiants malvoyants. Les étudiants peuvent s'adresser à leur établissement d'enseignement postsecondaire ou à l'école W. Ross MacDonald pour se procurer la transcription des manuels et du matériel de référence se rapportant à leurs études.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec un collège ou une université, ou avec l'établissement suivant :

École W. Ross MacDonald
350, avenue Brant
Brantford (Ontario) N3T 3J9
(519) 759-0730

Services auxiliaires pour les étudiants

Ce programme, parrainé par le ministère des Collèges et Universités et administré par la Société canadienne de l'ouie, fournit aux élèves malentendants qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire en Ontario les services suivants : interprétation orale ou gestuelle, prise de notes et appareils d'amplification.

La priorité est accordée aux étudiants à temps partiel, les étudiants à plein temps ayant généralement accès aux subventions du ministère des Services sociaux et communautaires pour cette forme d'aide.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec un collège ou une université, ou avec le :

Coordonnateur, Services auxiliaires pour les étudiants
Société canadienne de l'ouie
Services d'interprétation
271, chemin Spadina
Toronto (Ontario) M5R 2V3
(416) 964-9595
(416) 964-0023 (ATS)

Bourses d'études

En collaboration avec le ministère des Services sociaux et communautaires et le ministère de la Santé, le ministère du Développement du Nord et des Mines offre des bourses d'études de 5 000 $ ou de 7 500 $ chacune aux étudiants qui s'inscrivent aux programmes de service social et à certains programmes de santé et qui se proposent de s'établir dans le nord de l'Ontario. À la fin de leurs études, les nouveaux diplômés effectuent une année de service pour chaque année d'étude subventionnée, et le ministère espère qu'ils s'établiront en permanence dans la région.

Des bourses sont offertes dans les disciplines suivantes : médecine générale ou spécialisation; art dentaire; orthophonie/audiologie; ergothérapie; physiothérapie; chiropédie; podologie; psychométrie; psychologie clinique et service social.

Les bourses offertes aux diplômés de ces disciplines sont financées par le ministère du Développement du Nord et des Mines et administrées par le

ministère de la Santé et le ministère des Services sociaux et communautaires.

Pour communiquer avec l'agent de développement de la région du Nord, voir la page 71 de ce guide.

Égalité des chances d'emploi

Les personnes handicapées sont l'un des cinq groupes désignés dans le cadre du Programme d'équité d'emploi du gouvernement. L'un des objectifs de ce programme est de fournir aux personnes handicapées un accès accru aux emplois de la fonction publique de l'Ontario. On conseille aux personnes intéressées de communiquer directement avec les ministères et de se renseigner au sujet des programmes d'équité en matière d'emploi qui y auraient été mis sur pied pour les personnes ayant un handicap.

Le Secrétariat des ressources humaines donne des directives générales pour les responsables du Programme d'équité d'emploi de la fonction publique de l'Ontario. La politique du gouvernement prévoit l'égalité des chances d'emploi pour les personnes handicapées dans la fonction publique de l'Ontario. Voici quelques initiatives qui ont été prises par le Secrétariat à cet égard :

- recrutement général, en collaboration avec les organismes de personnes handicapées, par l'entremise du Council of Equal Employment for the Disadvantaged (CEED);
- services d'aide socio-psychologique;
- aménagement approprié des postes de travail dans le cadre d'un programme de réadaptation professionnelle.

Pour de plus amples renseignements sur ces initiatives, communiquer avec le :

Secrétariat des ressources humaines
Centre des services d'information sur l'emploi
Édifice Frost sud, 1er étage
Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1Z5
(416) 965-6081
(416) 965-4343 (ATS)

Services de réadaptation professionnelle

Dans le cadre de ce programme, le ministère des Services sociaux et communautaires offre une gamme variée de services de réadaptation professionnelle aux personnes qui ont un handicap physique ou des troubles affectifs ou intellectuels :

orientation et évaluation professionnelles, appareils et prothèses, formation professionnelle et placement.

La plupart des bureaux du ministère disposent de conseillers en réadaptation professionnelle, qui peuvent visiter à domicile les personnes incapables de se déplacer. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le bureau du ministère des Service sociaux et communautaires de votre région (voir la page 66 de ce guide).

Ateliers de réadaptation professionnelle

Le ministère des Services sociaux et communautaires subventionne en partie les organismes sans but lucratif qui offrent des programmes de réadaptation professionnelle assurant l'évaluation, la formation ou un emploi protégé aux personnes handicapées. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le ministère des Services sociaux et communautaires (voir la page 66 de ce guide).

Programme de la Brigade des jeunes environnementalistes

Ce programme offre des débouchés aux jeunes qui veulent participer à toutes sortes de projets contribuant à préserver l'environnement, à gérer les ressources et à sensibiliser la population au sujet de l'environnement.

Ce programme est offert aux personnes handicapées de l'Ontario, âgées de quinze à vingt-neuf ans.

Pour de plus amples renseignements, voir Renseignements Jeunesse Ontario.

Programmes d'emploi pour les jeunes

La Direction des services d'emploi pour les jeunes, du ministère de l'Éducation, administre des programmes d'accès et de préparation à l'emploi pour les jeunes.

Ces programmes, qui offrent toute l'année des possibilités considérables de formation et d'expérience pratique du monde du travail, sont accessibles aux personnes handicapées de moins de 29 ans. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :

Renseignements Jeunesse Ontario :
1-800-387-0777 (sans frais)
1-800-387-0743 (ATS)

Loi et règlements sur les normes d'emploi

La Direction des normes d'emploi du ministère du Travail est chargée d'appliquer la Loi et les règlements sur les normes d'emploi, qui assurent une protection de base aux travailleurs ontariens, y compris les personnes handicapées.

Des messages téléphoniques enregistrés expliquant six normes particulières sont accessibles de 17 h à 8 h, du lundi au vendredi, et 24 heures sur 24 durant la fin de semaine, dans toute la province. Les numéros à composer figurent dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique ou peuvent être donnés par les téléphonistes.

Pour recevoir sans frais la brochure Pour mieux comprendre la Loi sur les normes d'emploi, qui décrit les droits des travailleurs, communiquer avec le :

Ministère du Travail
Direction des normes d'emploi
40, rue Dundas ouest, 4e étage
Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 326-7160
1-800-387-2965 (sans frais)

Programme d'emploi pour les personnes handicapées

Ce programme vise à multiplier les possibilités d'emploi des personnes handicapées :

- en fournissant aux personnes qui sont à la recherche d'un emploi des services de consultation sur les ressources communautaires;
- en appuyant les projets locaux mis sur pied par les organismes et les groupes d'entraide;
- en fournissant aux employeurs des services de consultation sur l'équité en matière d'emploi;
- en effectuant des travaux de recherche et en mettant sur pied des projets pilotes visant à éliminer les obstacles à l'emploi;
- en participant aux colloques et conférences des syndicats, des éducateurs et des spécialistes de la santé;

– en fournissant de l'information et des documents d'appui, ainsi que du matériel d'affichage et les services de spécialistes lors d'activités spéciales à l'échelle provinciale.

Les publications suivantes intéresseront particulièrement les personnes handicapées :
– Viser juste – Brochure à l'intention des personnes handicapées à la recherche d'un emploi;
– PORTRAIT – Trente-quatre personnes handicapées parlent de leurs carrières.

On peut se procurer chacune d'entre elles en version française ou anglaise, sous forme imprimée ou enregistrée sur bande sonore.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le :

Ministère du Travail
Programme d'emploi pour les personnes handicapées
400, avenue University, 10e étage
Toronto (Ontario)
M7A 1T7
(416) 326-7820
(416) 326-7561 (ATS)

Loi sur la santé et la sécurité au travail

Cette loi vise à améliorer la santé et la sécurité des travailleurs en Ontario.

La Direction des services de soutien à la santé et à la sécurité au travail de la Division de la santé et de la sécurité au travail, au ministère du Travail, est en mesure de fournir des conseils en matière d'ergonomie (adaptation des lieux de travail, matériel répondant aux besoins des travailleurs).

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le bureau le plus proche du ministère du Travail ou avec le :

Ministère du Travail
Division de la santé et de la sécurité au travail
400, avenue University, 9e étage
Toronto (Ontario) M7A 1T7
(416) 326-7900

Commission des accidents du travail de l'Ontario

La Commission des accidents du travail de l'Ontario verse des indemnités pour perte de salaire et perte de jouissance de la vie aux travailleurs qui ont subi une blessure corporelle permanente au travail. La CAT vise à ce que les travailleurs blessés puissent retourner au travail grâce à des programmes médicaux de réadaptation professionnelle offerts en temps opportun.

Les programmes médicaux de réadaptation sont fournis dans la localité du travailleur et comprennent des traitements intensifs visant à aider le travailleur à recouvrer la santé. Les programmes de réadaptation professionnelle comprennent une formation en cours d'emploi, des modifications au lieu de travail, un recyclage scolaire, des prothèses et autres appareils de réadaptation. De nombreux travailleurs ont le droit de réintégrer leur milieu de travail pour occuper leur ancien emploi, ou d'acquérir une formation en vue d'occuper un autre emploi chez le même employeur.

Pour se procurer des brochures ou de plus amples renseignements sur ces services, communiquer avec le bureau le plus proche de la CAT (voir la page 73 de ce guide) ou avec la :

Commission des accidents du travail
Direction des communications
2, rue Bloor est
Toronto (Ontario) M4W 3C3
(416) 927-9555
Zénith 61700 (sans frais)

Bureau des conseillers des travailleurs

Le Bureau des conseillers des travailleurs est chargé de conseiller et de représenter les travailleurs blessés qui demandent une indemnisation en vertu de la Loi sur les accidents du travail.

Le Bureau représente les travailleurs blessés à toutes les étapes du processus décisionnel et de l'appel, y compris devant le Tribunal d'appel des accidents du travail. Outre le bureau principal de Toronto et les deux bureaux secondaires de Toronto-Est et Toronto-Ouest, il y a des bureaux régionaux à Windsor, London, Kitchener, Hamilton, Ottawa, Sudbury et Thunder Bay. Ses services

sont fournis en français et en anglais, ainsi que dans d'autres langues.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le :

Bureau des conseillers des travailleurs
434, avenue University, bureau 509
Toronto (Ontario) M7A 1T7
(416) 965-8570

Services de réadaptation professionnelle et psychiatrique

Ces services, offerts dans les dix hôpitaux psychiatriques provinciaux, visent à faire en sorte que les malades soient en mesure d'occuper un emploi rémunérateur, comme le prévoit la Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides du gouvernement fédéral et l'accord conclu à cet effet avec les provinces. La plupart des hôpitaux offrent ces services en milieu hospitalier et à titre externe. Ils fournissent également des services d'accueil et des activités récréatives.

Le ministère de la Santé subventionne aussi des Programmes de services communautaires de santé mentale, qui assurent des services de réadaptation professionnelle et visent la réinsertion sociale des malades.

Ces programmes de formation professionnelle ou spécialisée, d'enseignement ou d'intégration sociale ont pour but de réduire les déficiences fonctionnelles de ces personnes et de les aider à reprendre leurs activités sociales normales.

Pour de plus amples renseignements sur les programmes de ces hôpitaux, communiquer avec le :

Ministère de la Santé
Direction des hôpitaux psychiatriques
15, boulevard Overlea
Toronto (Ontario) M4H 1A9
(416) 965-6236

ou communiquer directement avec l'un des dix hôpitaux psychiatriques :

Hôpital psychiatrique de Brockville
Chemin Prescott, case postale 1050
Brockville (Ontario) K6V 5W7
(613) 345-1461

Hôpital psychiatrique de Hamilton
Case postale 505
Hamilton (Ontario) L8N 3K7
(416) 388-2511

Hôpital psychiatrique de Kingston
Case postale 603
Kingston (Ontario) K7L 4X3
(613) 546-1101

Hôpital psychiatrique Lakehead
580, rue Algoma nord
Case postale 2930
Thunder Bay (Ontario) P7A 5J8
(807) 343-4100

Hôpital psychiatrique de London
850, avenue Highbury
Case postale 2532
London (Ontario) N6A 4H1
(519) 455-5110

Hôpital psychiatrique de North Bay
Case postale 3010
North Bay (Ontario) P1B 8L1
(705) 474-1200

Centre de santé mentale, Penetanguishene
Case postale 5000
Penetanguishene (Ontario) L0K 1P0
(705) 549-3181

Centre de santé mentale de la rue Queen
1041, rue Queen ouest
Toronto (Ontario) M6J 1H4
(416) 535-8501

Hôpital psychiatrique de St. Thomas
Case postale 2004
St. Thomas (Ontario) N5P 3V9
(519) 631-8510

Hôpital psychiatrique de Whitby
700, rue Gordon, case postale 613
Whitby (Ontario) L1N 5S9
(416) 668-5881

Pour de plus amples renseignements sur les Programmes de services communautaires de santé mentale, communiquer avec le :

Ministère de la Santé
Direction des services communautaires de santé mentale
15, boulevard Overlea, 4e étage
Toronto (Ontario) M4H 1A9
(416) 963-2757

Services aux petites entreprises

Le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie offre des services consultatifs et de l'aide aux Ontariens qui fondent une petite entreprise par l'entremise d'un réseau de bureaux répartis dans l'ensemble de la province et d'organismes qui collaborent à cette fin. Ces bureaux assurent la prise de contact initiale et le suivi pour venir en aide aux petites entreprises.

Les services locaux sont complétés par des conférences qui se tiennent dans toute la province et des publications qu'on peut commander en écrivant à Publications Ontario (voir la page 10 de ce guide) ou à un certain nombre de centres d'aide aux nouvelles entreprises.

Renseignements : démarrage des petites entreprises

Le ministère fournit des renseignements sans frais d'interurbain sur l'aide, les services locaux et les règles et règlements du gouvernement qui touchent les personnes désireuses de s'établir à leur compte. (Téléphoner de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi, au 1-800-387-6142, ou voir la rubrique Renseignements généraux à la page 66 de ce guide).

Programme d'appareils et accessoires fonctionnels

Dans le cadre de ce programme, le ministère de la Santé accorde une aide financière pour l'achat du matériel et des fournitures dont ont médicalement besoin les Ontariens admissibles atteints d'une invalidité physique prolongée.

Le ministère assume 75 pour 100 des coûts, pour les personnes de tout âge, des fournitures d'ostomie, y compris les fournitures de colostomie, d'urétérostomie et d'iléostomie, des prothèses, y compris les membres artificiels, les prothèses oculaires et les prothèses mammaires, des appareils d'inhalothérapie, y compris les ventilateurs, les compresseurs, les canules de trachéotomie, etc. et des fauteuils roulants, y compris les fauteuils motorisés et à commande manuelle, les scooters, les sièges et autres aides à la motricité, et les aides auditives.

Au cours des prochaines années, le programme sera élargi pour couvrir les fournitures pour incontinence, les orthèses, l'oxygène ainsi que les appareils visuels et de communication dont ont besoin les personnes de 25 ans ou plus.

Pour se renseigner sur l'aide permettant de financer la partie des coûts non couverte par le programme ou les coûts du matériel non admissible au programme, on peut s'adresser aux divers organismes bénévoles (p. ex., La Marche des dix sous de l'Ontario, la Société canadienne du cancer, la Société du timbre de Pâques), aux services sociaux municipaux, aux autres programmes provinciaux, ou communiquer directement avec le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels, au :

Ministère de la Santé
Programme d'appareils et accessoires fonctionnels
7, boulevard Overlea, 6e étage
Toronto (Ontario) M4H 1A8
(416) 963-1956
1-800-268-6021 (sans frais)
1-800-268-6023 (sans frais, ATS)

Services de génétique

Les services de génétique comprennent les services diagnostiques prénatals, biochimiques et cytogéné-

tiques et les services de conseils génétiques. Ils sont offerts dans les cinq centres des sciences de la santé de l'Ontario, ainsi que dans trois hôpitaux et deux cliniques communautaires du sud de l'Ontario et dans quatre cliniques communautaires du nord de l'Ontario.

Pour obtenir l'adresse et le numéro de téléphone et de plus amples renseignements, voir la rubrique Soins néonatals.

Soins périnatals

Le ministère a mis sur pied des unités de soins périnatals dans dix centres ontariens de traitement des mères et des nouveau-nés à risque élevé.

Pour obtenir l'adresse et le numéro de téléphone et de plus amples renseignements, voir Soins néonatals.

Soins néonatals

On peut se procurer deux dépliants sur les services de prévention de l'invalidité chez les nouveau-nés et les enfants :

- Le dépliant Dépistage des maladies chez les nouveau-nés – Un bon départ dans la vie porte sur le dépistage précoce de la phénylcétonurie et de l'hypothyroïdisme congénital.
- Le dépliant L'immunisation – La meilleure protection qui soit porte sur l'immunisation des enfants contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole et les oreillons.

Pour se procurer ces publications ou de plus amples renseignements sur les soins périnatals ou les services de génétique, communiquer avec le bureau de santé local ou avec le :

Ministère de la Santé
Direction des communications et de l'information
Édifice Hepburn, 9e étage
Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1S2
(416) 965-3101
ou Zénith 69100

Programmes des hôpitaux psychiatriques

Les programmes des hôpitaux psychiatriques fournissent une gamme variée de services aux adultes en soins aigus et prolongés, ainsi que des services de consultations externes.

Pour obtenir l'adresse et le numéro de téléphone et de plus amples renseignements, voir Centres de réadaptation en consultation externe.

Services communautaires de santé mentale

Le ministère de la Santé subventionne des programmes communautaires à l'intention des adultes de seize ans et plus qui ont besoin de services de santé mentale et de désintoxication (alcoolisme et toxicomanie). Ces programmes visent à réduire la fréquence et la durée des séjours en établissement psychiatrique et à traiter les patients dans leur milieu.

Dans le cadre de ces programmes, le ministère subventionne divers services : prévention, réadaptation, crise, entraide, logement supervisé, psychogériatrie, désintoxication, évaluation/recommandation, aide socio-psychologique/traitement de jour et traitement en établissement.

Pour obtenir l'adresse et le numéro de téléphone et de plus amples renseignements, voir Centres de réadaptation en consultation externe.

Hôpitaux et unités pour malades chroniques

Les personnes atteintes de maladies ou d'incapacités de longue durée qui ne peuvent être soignées à la maison peuvent recevoir des soins dans les hôpitaux de l'Ontario.

Les établissements pour malades chroniques offrent aux malades l'hébergement, les repas et autres nécessités de base, en plus de leur fournir les soins nécessaires.

Les malades chroniques qui en sont capables participent à des programmes visant à maintenir leurs activités physiques et leur intérêt pour leur milieu.

Les unités pour malades chroniques mettent de plus en plus l'accent sur la réadaptation et offrent des programmes multidisciplinaires aux malades

hospitalisés qui présentent des possibilités d'amélioration.

Pour obtenir l'adresse et le numéro de téléphone et de plus amples renseignements, voir Centres de réadaptation en consultation externe.

Centres de réadaptation en consultation externe

Les centres de réadaptation en consultation externe pour adultes offrent des programmes complets de réadaptation, y compris des programmes d'évaluation professionnelle et une certaine formation professionnelle.

Pour de plus amples renseignements sur les soins aux malades chroniques et les centres de réadaptation en consultation externe, communiquer avec le :

Ministère de la Santé
Direction de l'exploitation des établissements de soins
15, boulevard Overlea, 7e étage
Toronto (Ontario) M4H 1A9
(416) 965-0928

Services de physiothérapie et de réadaptation dans les hôpitaux publics

Presque tous les grands hôpitaux ont des services de réadaptation qui offrent en milieu hospitalier et en consultation externe des programmes de traitement et des services de counseling.

Certaines unités générales de réadaptation offrent des programmes multidisciplinaires aux personnes qui se rétablissent des suites de fractures multiples ou graves, d'un accident vasculaire, d'une amputation ou de troubles neuromusculaires.

Les hôpitaux publics peuvent diriger vers des établissements spécialisés les personnes dont la réadaptation s'avère plus longue et plus complexe.

Pour obtenir l'adresse et le numéro de téléphone et de plus amples renseignements, voir Centre de traitement des traumatismes crâniens.

Centres spécialisés de réadaptation

Des services de réadaptation sont également offerts dans des centres régionaux, en milieu hospitalier et en consultation externe. Ces services ressemblent à ceux des unités générales de réadaptation, mais ces malades ont souvent besoin de programmes de

réadaptation plus spécialisés, ainsi que de services d'orientation et d'évaluation professionnelle. Certains de ces centres sont spécialisés dans les lésions de la moelle épinière, les traumatismes crâniens, les amputations ou les services aux enfants.

Pour obtenir l'adresse et le numéro de téléphone et de plus amples renseignements, voir Centre de traitement des traumatismes crâniens.

Centres gériatriques de jour

Les personnes âgées malades et handicapées peuvent profiter des services de réadaptation offerts en clinique externe dans certains hôpitaux.

Les malades qui ont besoin de services de réadaptation dans plusieurs spécialités pendant au moins deux heures et au moins deux fois par semaine, dans une ambiance qui favorise la motivation, peuvent recevoir ces services dans un centre gériatrique de jour.

Ces programmes sont aujourd'hui offerts dans plus de 25 hôpitaux ontariens. Les personnes qui y sont dirigées par leur médecin doivent répondre aux critères de chaque programme.

Pour obtenir l'adresse et le numéro de téléphone et de plus amples renseignements, voir Centre de traitement des traumatismes crâniens.

Centre de traitement des traumatismes crâniens

Les hôpitaux Chedoke-McMaster de Hamilton offrent un programme d'évaluation en milieu hospitalier des traumatismes crâniens, permettant de déterminer le placement et les soins médicaux appropriés.

Si les besoins du malade ne peuvent être satisfaits dans sa localité ou sa région, les hôpitaux Chedoke-McMaster lui dispensent les soins nécessaires jusqu'à ce qu'il puisse être dirigé vers un service local ou régional.

Pour de plus amples renseignements sur les centres spécialisés de réadaptation et les centres gériatriques de jour, communiquer avec le :

Ministère de la Santé
Direction de l'exploitation des établissements de soins
15, boulevard Overlea, 7e étage
Toronto (Ontario) M4H 1A9
(416) 965-0928

Traitement du bec-de-lièvre et de la fissure palatine

Le ministère de la Santé assume 75 pour 100 des coûts d'un programme spécialisé de traitement dentaire à l'intention des enfants et des jeunes adultes de moins de 22 ans atteints d'un dysfonctionnement dentaire grave associé au bec-de-lièvre et à la fissure palatine. Il assume également 75 pour 100 du coût des soins dentaires spécialisés aux adultes qui n'ont pas reçu les traitements appropriés pendant l'enfance. Pour être admissible à ce programme, il faut s'inscrire auprès d'une clinique désignée de son choix et participer à un programme d'évaluation multidisciplinaire.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le :

Ministère de la Santé
Direction de l'exploitation des établissements de soins
15, boulevard Overlea, 7e étage
Toronto (Ontario) M4H 1A9
(416) 965-8161

Protection-santé de l'Ontario

Le système de protection-santé de l'Ontario est parrainé par le gouvernement provincial et offre à tous les Ontariens admissibles une gamme variée de prestations pour les services médicaux et hospitaliers et certains autres services de santé.

En janvier 1990, on a apporté des modifications à l'ancien Régime d'assurance-santé de l'Ontario. L'un des changements principaux a consisté à remplacer le système familial - selon lequel plusieurs membres d'une même famille partageaient le même numéro - par un système qui assigne à chacun son propre numéro.

La nouvelle carte Santé

On reçoit un nouveau numéro après avoir envoyé le formulaire de demande. Le numéro qui figure sur la carte Santé fonctionne à peu près de la même façon que l'ancien numéro du Régime d'assurance-santé de l'Ontario. Il donne accès à toutes les prestations offertes par le système de protection-santé de l'Ontario.

Chacun devrait maintenant avoir en sa possession la carte Santé. Sinon, communiquer avec le bureau du ministère de la Santé de la région. Il faut aussi communiquer avec le ministère en cas de :

- changement d'adresse;
- changement de nom;
- perte ou vol de la carte;
- changement du document des services d'immigration du Canada qui permet de résider au Canada;
- départ définitif de l'Ontario;
- séjour à l'extérieur de l'Ontario pendant une période prolongée, soit plus de six mois au cours d'une année.

Bureaux du ministère de la Santé

Barrie	(705) 726-0326 1-800-461-7597 (sans frais)
Hamilton	(416) 521-7100 1-800-263-2197 (sans frais – indicatif 416) 1-800-263-2187 (sans frais – indicatif 519)
Kenora	(807) 468-2869 1-800-465-1141 (sans frais)
Kingston	(613) 546-3811 1-800-267-0933 (sans frais)
Kitchener	(519) 745-8421 1-800-265-2385 (sans frais)
London	(519) 433-4561 1-800-265-4703 (sans frais)

Mississauga	(416) 275-2730 1-800-387-9468 (sans frais)
Ottawa	(613) 783-4400 1-800-267-1912 (sans frais)
Owen Sound	(519) 376-6447 1-800-265-3190 (sans frais)
Peterborough	(705) 743-2140 1-800-461-1934 (sans frais)
St. Catharines	(416) 682-6658 1-800-263-4973 (sans frais)
Sarnia	(519) 337-2348 1-800-265-1453 (sans frais)
Sault Ste. Marie	(705) 759-8598 1-800-461-2215 (sans frais)
Sudbury	(705) 675-4010 1-800-461-4006 (sans frais)
Thunder Bay	(807) 475-1351 1-800-465-5067 (sans frais)
Timmins	(705) 264-5388 1-800-461-9829 (sans frais)
Toronto	(416) 482-1111
Windsor	(519) 258-7560 1-800-265-4840 (sans frais)

Exemption de la taxe de vente

Les articles ci-dessous ne sont pas assujettis à la taxe de vente provinciale :
- membres artificiels et autres prothèses ou appareils désignés par le ministre;
- appareils orthopédiques;
- prothèses auditives et piles;
- appareils conçus exclusivement pour les malvoyants ou les personnes physiquement handicapées.

L'achat d'un véhicule automobile pour le transport d'une personne atteinte d'une invalidité physique permanente peut donner lieu à une remise de la taxe de vente, qui peut être demandée par la personne handicapée, un membre de sa famille ou l'organisme de bienfaisance ou sans but lucratif qui fournit le véhicule.

Pour se procurer les deux guides intitulés Articles exonérés pour les personnes handicapées et Transport des handicapés physiques – Remboursements, et pour de plus amples renseignements, communiquer avec le bureau le plus proche du ministère du Revenu, responsable de la taxe de vente au détail, (voir les pages bleues de l'annuaire téléphonique) ou téléphoner sans frais au centre de renseignements multilingues du ministère du Revenu :

Communauté urbaine de Toronto	965-8470
Toutes les autres régions	1-800-263-7965
Renseignements en français	1-800-668-5821
ATS	1-800-263-7776

Prestations familiales (GAINS-D)

Le ministère des Services sociaux et communautaires fournit des allocations mensuelles en espèces et d'autres avantages aux personnes et aux familles qui ont besoin d'une aide financière à long terme et sont âgées, handicapées, aveugles ou élèvent seules des enfants. Leur admissibilité est déterminée d'après leurs besoins. L'allocation varie selon le nombre de membres de la famille, l'âge des enfants (le cas échéant), les conditions de vie et les autres besoins spéciaux.

Ces personnes peuvent avoir un certain revenu

découlant d'un emploi sans que l'allocation en espèces soit réduite. Le Programme d'intégration sociale et de transition à l'emploi (PISTE), établi en vertu de la Loi sur les prestations familiales et de la Loi sur l'aide sociale générale, permet de veiller à ce que toutes les personnes qui gagnent de l'argent et reçoivent de l'aide sociale ne soient plus pénalisées, mais qu'elles voient, au contraire, leur situation financière s'améliorer.

Aide supplémentaire et aide spéciale

Le programme d'aide sociale générale administré par les municipalités prévoit le paiement du coût au consommateur de certains articles spéciaux, comme les prothèses et les fauteuils roulants, pour aider les personnes admissibles à l'aide supplémentaire ou à l'aide spéciale.

Pour de plus amples renseignements sur les deux programmes précédents, communiquer avec le bureau le plus proche du ministère des Services sociaux et communautaires (voir la page 66 de ce guide).

Parcs provinciaux de l'Ontario

Le ministère des Richesses naturelles a publié un guide sur les parcs provinciaux de l'Ontario, qui indique les installations et les parcs accessibles aux personnes physiquement handicapées.

Cette brochure fait mention des parcs provinciaux dont les lieux d'aisance sont dotés de rampes pour les personnes handicapées. Des panneaux indicateurs sont installés dans les parcs pour guider les personnes handicapées.

Le personnel des parcs provinciaux a reçu une formation lui permettant d'offrir les services nécessaires aux personnes handicapées, et des installations de camping de groupe sont également en voie d'aménagement.

Les normes de conception élaborées par le ministère pour les parcs et les terrains de jeux assureront une plus grande accessibilité aux personnes physiquement handicapées. L'accès aux aires de service sera facilité par la modification du stationnement et l'installation de trottoirs, de rampes, de pentes et de panneaux.

Pour recevoir le guide Parcs provinciaux de l'Ontario ou de plus amples renseignements, communiquer avec le bureau de district le plus proche du ministère des Richesses naturelles ou avec le :

Ministère des Richesses naturelles
Centre d'information – Parcs
Édifice Whitney, bureau 1640, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1W3
(416) 965-3081
(416) 324-4841 (Renseignements en français)

Loisirs

Le ministère du Tourisme et des Loisirs offre une gamme variée de programmes et services visant à favoriser la participation de tous aux sports, aux activités de conditionnement physique et aux autres activités récréatives.

Les programmes et services à l'intention des organismes provinciaux sont accessibles par l'entremise des conseillers du bureau principal du ministère.

Pour de plus amples renseignements, appeler l'un des numéros suivants :

Sports	(416) 965-4591
Conditionnement physique	(416) 965-6311
Activités récréatives	(416) 965-5665

Les services locaux et régionaux sont administrés par les divers bureaux du ministère dans toutes les régions de la province. Les conseillers du ministère collaborent avec les organismes et les groupes communautaires dans l'élaboration de ces activités et dans la mise sur pied de programmes de sports et de loisirs destinés aux personnes handicapées qui ont des besoins spéciaux.

Les divers bureaux du ministère disposent d'une gamme variée de documents d'information et d'autre matériel. Le centre de ressources du ministère, à Toronto, est également en mesure de renseigner sur tous les aspects qui concernent les sports et les loisirs. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le bureau le plus proche du ministère du Tourisme et des Loisirs (voir les adresses à la page 72 de ce guide) ou avec le :

Ministère du Tourisme et des Loisirs
Centre de ressources
77, rue Bloor ouest, 9e étage
Toronto (Ontario) M7A 2R9
(416) 965-6763

Tourisme Ontario

Tourisme Ontario est en mesure de donner des renseignements utiles aux personnes handicapées qui voyagent. Ce bureau recueille des renseignements sur l'accessibilité des lieux d'après divers besoins spéciaux. En appelant un numéro sans frais, on peut obtenir l'aide des conseillers pour préparer un voyage agréable n'importe où dans la province.

Pour de plus amples renseignements sur des vacances en Ontario, téléphoner à :

1-800-ONTARIO
(668-2746)

(416) 965-4008 (à Toronto)

(416) 965-6027 (ATS)
(Communications à frais virés acceptées)

Renseignements en français
1-800-268-3736 (sans frais)
(416) 965-3448 (à Toronto)

Jeux provinciaux pour les personnes handicapées

Le ministère subventionne l'organisation d'épreuves régionales d'athlétisme, de poids et haltères, de tir à l'arc, de basket-ball, de jeu de billard et autres activités, qui sont couronnées par les Jeux provinciaux annuels pour les personnes handicapées. Les lauréats des compétitions régionales qui ont au moins onze ans peuvent participer aux Jeux provinciaux.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le bureau suivant :

Sports pour les personnes handicapées
de l'Ontario
1220, avenue Sheppard est
Willowdale (Ontario) M2K 2X1
(416) 495-4164

Programme de subventions

Les loteries permettent aux groupes communautaires de financer des projets touchant les sports, les activités de conditionnement physique et les loisirs. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec les bureaux régionaux du ministère du Tourisme et des Loisirs (voir les adresses à la fin de ce guide).

Autres programmes et services

Des services de consultation et une aide financière sont fournis à cinq associations sportives provinciales à l'intention des malvoyants, des personnes atteintes de paralysie cérébrale, des malentendants, des amputés et des personnes qui se déplacent en fauteuil roulant.

En outre, le Centre des sports de l'Ontario offre les services de coordonnateurs. Se renseigner auprès du Bureau des programmes communautaires ou communiquer avec le :

Ministère du Tourisme et des Loisirs
Direction des sports et du conditionnement physique
77, rue Bloor ouest, 8e étage
Toronto (Ontario) M7A 2R9
(416) 965-4591

Sports pour les personnes handicapées de l'Ontario
1220, avenue Sheppard est
Willowdale (Ontario) M2K 2X1
(416) 495-4164

Place Ontario

Place Ontario, centre réputé de loisirs et d'attractions estivales à Toronto, est accessible aux personnes qui se déplacent en fauteuil roulant.

Pour se procurer une carte des lieux ou avoir de plus amples renseignements, communiquer avec la :

Société d'exploitation de la Place Ontario
955, boulevard Lakeshore ouest
Toronto (Ontario) M6K 3B9
(416) 965-7619

À la découverte de la nature avec des personnes handicapées

Le guide intitulé Exploring the Environment with Disabled Persons a été conçu pour aider les responsables d'enfants handicapés à explorer le monde de la nature.

Cet ouvrage est utilisé surtout par les Boy Scouts du Canada pour leurs programmes à l'intention des enfants handicapés.

La préface indique qu'il y a actuellement sur le marché très peu d'ouvrages de référence à ce propos qui encouragent une personne possédant des connaissances limitées sur l'environnement à travailler avec les enfants handicapés et à apprendre à leur contact dans la nature.

On pourra commander des exemplaires de cet ouvrage qui paraîtra en août 1990, ou plus tard, à Publications Ontario, 880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8. Le prix est de 3 $. Cet ouvrage sera également publié en braille.

Les six programmes suivants sont offerts ou administrés par le ministère des Services sociaux et communautaires.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le bureau le plus proche du ministère (voir la liste à la page 66 de ce guide).

Programmes pour personnes autistes

Les personnes autistes et leur famille peuvent profiter de divers programmes à leur intention : services de logement, services d'évaluation, services de soutien individuel et familial, services de relève des parents.

Services pour les enfants et les jeunes perturbés affectifs

Des organismes agréés et les centres régionaux pour les enfants et les jeunes atteints de troubles affectifs fournissent dans toutes les régions de la province de nombreux services, notamment des services d'urgence, des soins en milieu hospitalier et en consultation externe, des traitements de jour et des services communautaires.

Services de garde d'enfants

Le ministère délivre un permis d'exploitation aux garderies, aux garderies éducatives et aux organismes privés de garde d'enfants en milieu familial.

Pour certains de ces services, les enfants handicapés sont intégrés aux autres groupes. Même si le ministère encourage ce genre de services, un petit nombre de garderies accueillent exclusivement des enfants qui ont un handicap physique ou mental.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le bureau le plus proche du ministère des Services sociaux et communautaires (voir la page 66 de ce guide).

Prestations pour enfants handicapés

Les familles qui gardent à la maison un enfant gravement handicapé peuvent recevoir des prestations mensuelles pour les aider à assumer les frais extraordinaires occasionnés par l'état de l'enfant, y compris le coût des médicaments et des soins dentaires.

Les enfants âgés de moins de 18 ans qui ont un handicap grave causant une déficience fonctionnelle peuvent y être admissibles. Le montant des

prestations est déterminé en fonction des frais extraordinaires attribuables au handicap de l'enfant et de la situation financière de la famille.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le bureau le plus proche du ministère des Services sociaux et communautaires (voir la liste à la page 66 de ce guide).

Services spéciaux à domicile

Le Programme de services spéciaux à domicile vise à aider les parents qui gardent à la maison un enfant mentalement handicapé.

Une aide financière est accordée pour permettre à l'enfant de recevoir à domicile des services nécessaires qui ne sont pas offerts dans sa localité. Cette aide peut s'étendre aux services d'aide à la vie quotidienne, aux services de modification du comportement et aux services de relève.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le bureau le plus proche du ministère des Services sociaux et communautaires (voir la page 66 de ce guide).

Bien-être de l'enfance

Les sociétés d'aide à l'enfance ont la responsabilité de protéger les enfants contre les mauvais traitements et la négligence. Elles fournissent aussi aux familles une gamme variée de services d'appui pour les aider dans l'éducation des enfants.

Un grand nombre de familles qui ont besoin d'aide ont des enfants atteints de troubles d'apprentissage ou affectifs, ou d'un handicap physique ou mental.

Les services d'adoption font des efforts particuliers pour trouver des foyers pour les enfants handicapés. La chronique Today's Child dans un quotidien et les subventions versées aux fins d'adoption contribuent à répondre aux besoins des enfants handicapés. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le bureau le plus proche du ministère des Services sociaux et communautaires (voir la page 66 de ce guide).

Programmes multidisciplinaires pour enfants

Des programmes multidisciplinaires en clinique externe, notamment des services d'éducation, d'orientation et de réadaptation, sont offerts aux enfants physiquement handicapés jusqu'à l'âge de 19 ans, ou de 21 ans dans certains cas.

Ces services visent à aider chaque enfant à s'épanouir le plus possible dans son milieu.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le :

Ministère de la Santé
Direction de l'exploitation des établissements de soins
15, boulevard Overlea, 7e étage
Toronto (Ontario) M4H 1A9
(416) 965-8174

Bureau des transports en commun

Le ministère des Transports subventionne les municipalités qui offrent des services de transport adaptés aux personnes physiquement handicapées qui sont incapables de marcher 175 mètres ou d'emprunter les transports en commun.

Il accorde aussi des subventions substantielles aux municipalités en vue d'améliorer l'accessibilité des transports en commun pour les personnes handicapées qui peuvent se déplacer, ainsi que pour les malvoyants et les malentendants.

Pour se procurer la publication intitulée Policy Summary for Specialized Transit Services ou avoir de plus amples renseignements sur ces programmes, communiquer avec le :

Ministère des Transports
Bureau des transports en commun
Tour Ouest, 3e étage
1201, avenue Wilson
Downsview (Ontario) M3M 1J8
(416) 235-4010
(416) 235-4986 (ATS)

Stationnement municipal et permis de stationnement pour personnes handicapées

La Loi sur les municipalités autorise les municipalités à adopter des règlements sur les places ou les parcs de stationnement pour personnes handicapées, à prévoir des aires de stationnement spéciales pour ces dernières ainsi que des places où s'immobiliser ou s'arrêter, et à exiger des responsables des parcs de stationnement des aires spéciales de stationnement pour ces personnes.

À partir du 1er mai 1990, le permis provincial de stationnement pour personnes handicapées sera gratuit pour les personnes admissibles, et les plaques d'immatriculation portant le symbole des personnes handicapées ne seront plus délivrées. Le permis portatif de stationnement pour personnes handicapées ainsi que les objets arborant le symbole des personnes handicapées des autres territoires seront reconnus par les municipalités lorsqu'il s'agira de l'utilisation des aires de stationnement spéciales ou des places où s'arrêter, comme le permettent les règlements locaux. Les plaques d'immatriculation et les permis municipaux portant

le symbole des personnes handicapées ne seront plus valides après le 1er novembre 1990.

Pour de plus amples renseignements sur le permis de stationnement pour personnes handicapées, communiquer avec le bureau local de délivrance des permis de conduire et d'immatriculation des véhicules automobiles, du ministère des Transports. On peut se renseigner sur les règlements municipaux auprès du secrétaire de la municipalité (voir les pages bleues de l'annuaire téléphonique).

Programme d'inspection des véhicules automobiles

Dans le cadre du programme d'inspection en vigueur en Ontario, les autobus ou autres véhicules de transport des personnes physiquement handicapées doivent faire l'objet d'une inspection obligatoire. Une vignette d'inspection apposée sur le véhicule indique que le véhicule répond aux normes de sécurité du Règlement 483 du Code de la route de l'Ontario.

Pour de plus amples renseignements sur ce programme, communiquer avec le bureau local de délivrance des permis de conduire et d'immatriculation des véhicules automobiles, du ministère des Transports (voir les pages bleues de l'annuaire téléphonique).

Coordonnateur, Transports pour personnes handicapées et personnes âgées

Cette unité coordonne les activités du ministère en ce qui a trait aux transports pour les personnes handicapées et les personnes âgées, fait la promotion des nouveaux programmes et aide le public à communiquer avec les bureaux appropriés du ministère.

On peut joindre le coordonnateur à l'adresse suivante :

Ministère des Transports
Direction de la planification des politiques des transports municipaux
Tour Ouest, 3e étage
1201, avenue Wilson
Downsview (Ontario) M3M 1J8
(416) 235-5206 (Voix)
(416) 235-4986 (ATS)

Véhicules adaptés

En collaboration avec l'Office des personnes handicapées de l'Ontario, le ministère des Transports a publié une brochure intitulée Guide à l'intention des conducteurs handicapés de l'Ontario qui traite notamment des sujets suivants :

- quel est l'équipement approprié;
- où se le procurer;
- où suivre des cours de conduite;
- comment choisir le véhicule approprié;
- renseignements sur le permis portatif de stationnement.

Pour se procurer cette publication, communiquer avec le :

Ministère des Transports
Direction des communications
(416) 235-2771
(416) 235-4902 (ATS)
ou avec l'organisme suivant :
Office des personnes handicapées de l'Ontario
(416) 326-0111 (Voix-ATS)
1-800-387-4456 (sans frais, Voix-ATS)

Agents de développement du Nord

Le ministère du Développement du Nord et des Mines fournit des renseignements sur tous les programmes et services du gouvernement du l'Ontario dans 27 centres et une quarantaine de localités de la région du nord de l'Ontario. Les personnes handicapées qui ont besoin d'aide à ce sujet peuvent communiquer avec les agents de développement du Nord, qui effectuent au besoin des visites à domicile.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le bureau le plus proche (voir la liste à la page 71 de ce guide).

Office des personnes âgées

L'Office des personnes âgées rencontre régulièrement des groupes et organismes qui représentent et servent les personnes âgées de l'Ontario. Il veille à ce que les ministères du gouvernement de l'Ontario prennent en considération les besoins des personnes âgées lors de l'élaboration des politiques ou des programmes. L'Office élabore également divers programmes d'information dans le but d'aider les localités, les organismes et les entreprises à mieux comprendre les besoins des personnes âgées et de mieux les satisfaire.

L'Office des personnes âgées publie un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels :

- le **Guide à l'intention des personnes âgées** (aussi publié en chinois, en anglais, en grec, en italien, en polonais et en portugais, et enregistré sur cassettes);
- le répertoire de logements à l'intention des personnes âgées de l'Ontario;
- Pour des activités bien réussies – Conseils aux personnes âgées.

Pour de plus amples renseignements sur l'Office des personnes âgées, communiquer avec l'organisme suivant:

Office des personnes âgées
76, rue College, 6e étage
Toronto (Ontario) M7A 1N3
(416) 965-5106
1-800-267-7329 (sans frais)

Office des personnes handicapées de l'Ontario

L'Office des personnes handicapées de l'Ontario fournit des renseignements sur les programmes et services offerts par les divers ministères du gouvernement, les autres paliers de l'administration et les collectivités.

Il aide également les personnes handicapées et leur famille à communiquer avec les ministères et les organismes appropriés.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec cet organisme :

Office des personnes handicapées
700, rue Bay, 2e étage
Toronto (Ontario) M5G 1Z6
(416) 326-0111 (Voix-ATS)
1-800-387-4456 (sans frais, Voix-ATS)

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

La Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée garantit l'accès à une gamme étendue d'informations gouvernementales tout en protégeant la vie privée des particuliers.

Dans tous les ministères et organismes du gouvernement, il existe un coordonnateur qui peut vous aider à trouver l'information dont vous avez besoin.

Pour de plus amples renseignements sur l'application de cette loi, écrire à l'adresse suivante :

Direction de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée
Secrétariat du Conseil de gestion
56, rue Wellesley ouest, 18e étage
Toronto (Ontario) M7A 1Z6
(416) 586-2031

Bureau de l'ombudsman

La Loi sur l'ombudsman autorise l'ombudsman à régler des différends en faisant enquête sur des questions soulevées par le public et portant sur des actes accomplis par les organismes du gouvernement provincial.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec ce bureau :

Ombudsman Ontario
125, Queen's Park
Toronto (Ontario) M5S 2C7
(416) 586-3300
1-800-263-1830 (sans frais Voix-ATS)

ou communiquer avec les bureaux de district (voir la page 74 de cette brochure).

Gouvernement de l'Ontario

Toronto – Bureau de renseignements	(416) 965-3535
Ottawa – Accès Ontario	(613) 238-3630
London	(519) 675-7729
Sudbury	(705) 675-4574
Thunder Bay	(807) 475-1110

Dans les autres régions de l'Ontario, faire le 0 et demander Zénith Ontario. Pour des renseignements généraux en français sur les programmes du gouvernement de l'Ontario, communiquer avec l'Office des affaires francophones au numéro suivant : 1-800-268-7507. Dans la région 807 seulement, composer le numéro (416) 965-3865 (communications à frais virés acceptées).

Numéros ATS au gouvernement de l'Ontario

Un appareil de télécommunications pour sourds, ou ATS, permet aux personnes atteintes de troubles de l'ouïe ou de la parole de communiquer par téléphone. Ces communications peuvent se faire à l'aide de divers appareils (Visuor, Superprint, Minicom et Inteletype).

Renseignements sur le gouvernement provincial :

Tout l'Ontario	1-800-268-7095
Toronto	(416) 965-5130
Ottawa	(613) 787-4043

Ministère du Procureur général . (416) 326-4011

Ministère des Affaires civiques

Commission ontarienne des droits de la personne	(416) 965-6871 1-800-387-9080

Ministère des Services sociaux et communautaires

Barrie	(705) 737-1311
Hamilton	(416) 521-7280
Kingston	(613) 545-0539
London	(519) 438-5111
Mississauga	(416) 897-3100
North Bay	(705) 474-3540
Ottawa	(613) 234-1188
Peterborough	(705) 742-9292
Sudbury	(705) 675-4515
Thunder Bay	(807) 475-1345

Toronto ..... (416) 965-1433
Waterloo-Kitchener ..... (519) 886-4700
Windsor ..... (519) 254-1651

Ministère de la Consommation et du Commerce
Centre d'information des
consommateurs ..... (416) 326-8566
Ministère de la Santé
Programme d'appareils et
accessoires fonctionnels 1-800-268-6023
Secrétariat des ressources
humaines ..... (416) 965-4343
Ministère du Travail
Programme d'emploi pour
les personnes handicapées ..... (416) 326-7561
Office des personnes handicapées
de l'Ontario ..... (416) 326-0111
1-800-387-4456
Ministère du Revenu 1-800-263-7776
Ministère de l'Éducation 1-800-263-2892
Ministère du Tourisme et des
Loisirs ..... (416) 965-6027
Ministère des Transports ..... (416) 235-4902
Commission des accidents du
travail 1-800-387-0050

Ministère des Services sociaux et communautaires

Bureaux du nord de l'Ontario

Sudbury ..... (705) 675-4515
Thunder Bay ..... (807) 475-1345
North Bay ..... (705) 474-4452

Bureaux de district

Timmins ..... (705) 267-7901
Sault Ste. Marie ..... (705) 759-8244
Sudbury ..... (705) 675-4515
North Bay ..... (705) 474-3540
Thunder Bay ..... (807) 475-1515
Kenora ..... (807) 468-3056

Bureaux du centre de l'Ontario

Toronto ..... (416) 965-1433
Barrie ..... (705) 737-1311
Mississauga ..... (416) 897-3100

Bureaux du sud-est de l'Ontario

Kingston ..... (613) 545-0539
Peterborough ..... (705) 742-9292
Ottawa ..... (613) 234-1188

Bureaux du sud-ouest de l'Ontario

Hamilton ..... (416) 521-7280
London ..... (519) 438-5111
Waterloo ..... (519) 886-4700
Windsor ..... (519) 254-1651

Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

Brockville ..... (613) 566-3703
Hamilton ..... (416) 521-7783
Kingston ..... (613) 545-4444
Kitchener ..... (519) 744-6391

London	(519) 433-8105
North Bay	(705) 472-9660
Orillia	(705) 325-1363
Ottawa	(613) 566-3703
Owen Sound	(519) 376-3875
Peel	(416) 279-6515
Peterborough	(705) 742-3459
Sarnia	(519) 332-5030
Sault Ste. Marie	(705) 945-8300
Sudbury	(705) 675-4330
Thunder Bay	(807) 475-4008
Timmins	(705) 264-5393
Toronto	(416) 491-7680
Windsor	(519) 252-3475

Ministère de la Santé

Les bureaux du Programme de soins à domicile, du ministère de la Santé, sont chargés de fournir des services aux malades aigus et chroniques comme on le décrit à la page 43, et de renseigner sur le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels, décrit à la page 41. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le bureau le plus proche du Programme de soins à domicile :

Belleville	(613) 966-3530
Brampton	(416) 791-9400
Brantford	(519) 759-7752
Brockville	(613) 345-0060
Burlington	(416) 639-5141
Chatham	(519) 351-9780
Clinton	(519) 482-3411
Cornwall	(613) 933-1375
Fort Frances	(807) 274-8561
Guelph	(519) 823-2550

Hamilton	(416) 523-8600
Huntsville	(705) 789-6451
Kenora	(807) 468-6491
Kingston	(613) 384-7090
Kirkland Lake	(705) 567-9355
Lindsay	(705) 324-9165
London	(519) 663-5410
Midhurst	(705) 726-0100
Mississauga	(416) 820-3541
Newmarket	(416) 895-1240
North Bay	(705) 474-1400
Oshawa	(416) 723-8531
Ottawa	(613) 745-5525
Owen Sound	(519) 371-2112
Parry Sound	(705) 746-9351
Pembroke	(613) 735-4133
Peterborough	(705) 743-2212
Sarnia	(519) 336-8112
Sault Ste. Marie	(705) 949-1650
Simcoe	(519) 426-7400
St. Catharines	(416) 684-9441
St. Thomas	(519) 631-9907
Stratford	(519) 273-2010
Sudbury	(705) 522-3460
Thunder Bay	(807) 475-5232
Timmins	(705) 267-1181
Toronto	(416) 229-2929
Waterloo	(519) 886-6160
Whitby	(416) 430-3308
Windsor	(519) 253-4612
Woodstock	(519) 539-1284

S'il n'y a pas de bureau dans votre région, communiquer directement avec le ministère de la Santé au numéro suivant : (416) 963-1360 ou au numéro (416) 965-1364, ou faire le 0 et demander le Zénith 69100.

Bureaux régionaux des programmes de logement, ministère du Logement

Hamilton ..... (416) 521-7500
1-800-263-8295

London ..... (519) 679-7110
1-800-265-4733

Ottawa ..... (613) 820-8305
1-800-267-6108

Sudbury ..... (705) 560-6350
1-800-461-1190

Thunder Bay ..... (807) 475-1465
1-800-465-5015

Toronto ..... (416) 225-1211
1-800-668-0208

Ministère des Richesses naturelles

Région du Nord (Indicatif régional 705)

Chapleau 864-1710
Cochrane 272-4365
Cochrane 894-2000
Hearst 362-4346
Kapuskasing 335-6191
Swastika (Kirkland Lake) 642-3222
Moosonee 336-2987
Timmins 267-7951

Région du Centre-Nord (Indicatif régional 807)

Geraldton 854-1030
Nipigon 887-2120

Terrace Bay 825-3205
Thunder Bay 475-1471
Atikokan 597-6971

Région du Nord-Est (Indicatif régional 705)
Blind River 356-2234
Espanola 869-1330
Sudbury 522-7823
Temagami 569-3622
North Bay 474-5550
Sault Ste. Marie 949-1231
Wawa 856-2396

Région du Nord-Ouest (Indicatif régional 807)
Dryden 223-3341
Fort Frances 274-5337
Ignace 934-2233
Kenora 468-5468
Red Lake 727-2253
Sioux Lookout 737-1140

Région de l'Algonquin — District du parc Algonquin
Whitney ..... (613) 637-2780
Bancroft ..... (613) 332-3940
Bracebridge ..... (705) 645-8747
Minden ..... (705) 286-1521
Parry Sound ..... (705) 746-4201
Pembroke ..... (613) 732-3661

Région du Centre
Cambridge ..... (519) 658-9355
Maple ..... (416) 832-2761
Lindsay ..... (705) 324-6121

District du Niagara (Fonthill) . . . . . (416) 892-2656
District de la Huronie (Midhurst) . . (705) 728-2900

Région de l'Est (Indicatif régional 613)

Cornwall 933-1774
Napanee 354-2173
Tweed 478-2330
Brockville 342-8524
Carleton Place 257-5735

Région du Sud-Ouest (Indicatif régional 519)

Chatham 354-7340
Simcoe 426-7650
Aylmer 773-9241
Owen Sound 376-3860
Wingham 357-3131

Ministère du Développement du Nord et des Mines Agents de développement du Nord

Nord-est de l'Ontario (Indicatif régional 705)

Blind River 356-2226
Chapleau 864-1515
Cochrane 272-4274
Elliot Lake 848-7133
Espanola 869-1532
Hearst 362-4358
Iroquois Falls 232-4001
Kapuskasing 335-6008
Kirkland Lake 567-3291
Mindemoya 377-5396
Moosonee 336-2991
New Liskeard 647-7391
North Bay 472-3911
Parry Sound 746-4296
Sturgeon Falls 753-2900
Wawa 856-2354

Nord-ouest de l'Ontario (Indicatif régional 807)

Atikokan	597-2701
Dryden	223-5131
Fort Frances	274-5329
Geraldton	854-0266
Ignace	934-2260
Kenora	468-5548
Marathon	229-1153
Rainy River	852-3287
Red Lake	727-2870
Sioux Lookout	737-1318
Thunder Bay	475-1425

Dans les régions éloignées, faire le 0 et demander le Zénith 33160 (sans frais).

Ministère du Revenu

Communauté urbaine de Toronto	965-8470
Toutes les autres régions	1-800-263-7965
Renseignements en français	1-800-688-5821
Appareil de télécommunications pour sourds	1-800-263-7776

Les résidents de la région du Nord peuvent aussi communiquer avec l'agent local chargé de la région du Nord ou demander au téléphoniste le Zénith 33160 (sans frais).

Ministère du Tourisme et des Loisirs

Région du Nord-Ouest (Indicatif régional 807)

Thunder Bay 623-5592	1-800-465-6861
Kenora 468-6481	1-800-465-1108
Fort Frances 274-3259	1-800-465-7791
Dryden 223-2271	1-800-465-7208

Sault Ste. Marie
942-3751 1-800-461-2409

Région du Nord-Est (Indicatif régional 705)
North Bay
474-3821 1-800-461-9563
Sudbury
675-4346 1-800-461-4004
Timmins
267-7117 Zénith 8-1610
Huntsville 789-4448

Région de l'Est
Brockville
(613) 342-5522 1-800-267-8138
Kingston
(613) 545-4350 1-800-267-0225
Ottawa
(613) 566-3725 1-800-267-9340
Peterborough
(705) 748-3711 1-800-461-7629

Région du Sud
Toronto (416) 965-0283
St. Catharines
(416) 684-2345 1-800-263-2441
Barrie
(705) 737-3301 1-800-461-4499
Hamilton (416) 521-7244
London
(519) 679-7156 1-800-265-4730
Windsor
(519) 256-4919 1-800-265-1330
Kitchener
(519) 578-3600 1-800-265-6361
Hanover
(519) 364-1626 1-800-265-5520

Commission des accidents du travail

Bureaux régionaux

Hamilton ..... (416) 523-1800
London ..... (519) 663-2331
Ottawa ..... (613) 238-7851

Sudbury . . . . . (705) 675-9301
Thunder Bay . . . . . (807) 343-1710
Windsor . . . . . (519) 966-0660

Bureaux de secteur

Kingston . . . . . (613) 544-9682
Kitchener . . . . . (519) 576-4130
North Bay . . . . . (705) 472-5200
St. Catharines . . . . . (416) 687-8622
Sault Ste. Marie . . . . . (705) 942-3002
Timmins . . . . . (705) 267-6427

Bureaux de district — Ombudsman Ontario

Kenora . . . . . (807) 468-2851
London . . . . . (519) 675-7741
North Bay . . . . . (705) 476-5800
Ottawa . . . . . (613) 239-1487
Sault Ste. Marie . . . . . (705) 759-2871
Sudbury . . . . . (705) 671-9880
Thunder Bay . . . . . (807) 345-9235
Timmins . . . . . (705) 268-2161
Windsor . . . . . (519) 977-8006

Le présent guide est publié par l'Office des personnes handicapées de l'Ontario, qui remercie les nombreux organismes oeuvrant auprès des personnes handicapées de l'aide accordée pour la diffusion de cette publication.

Communiquer avec l'organisme suivant pour obtenir d'autres exemplaires de ce guide, qui existe également en anglais, en chinois, en grec, en italien et en portugais, ainsi que sur bande sonore :

Office des personnes handicapées de l'Ontario
700, rue Bay, 2e étage
Toronto (Ontario) M5G 1Z6
(416) 326-0110 (Voix-ATS)
1-800-387-4456 (sans frais, Voix-ATS)

To obtain an English version of this guide, call
1-800-387-4456 (Toll-free, Voice/TDD)

Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1990
ISBN 0-7729-7141-2